



## Placements alternatifs

Les aléas qu'ont connus les économies et bourses mondiales ces trois dernières décennies ont ravivé la crainte, pour les investisseurs particuliers et épargnants, de voir leur épargne ou placement être soumis à une trop forte influence de la sphère géo-politique et économique. Ces derniers se sont donc tournés en masse vers des produits ad hoc, dit « alternatifs », portés par une actualité intense, et sur des segments imperméables aux crises, et bénéficiant, souvent, de la couverture d'un actif doté d'une valeur vénale intrinsèque.

## Les produits

### VASTE CATALOGUE

Les placements alternatifs commercialisés par Vidal & Lambert sont tous sélectionnés sur trois critères fondamentaux : la sécurité du capital, la sécurité du rendement, et la compétitivité globale du produit, du rendement et du marché.

Les segments de marché sont nombreux, et dépendent de l'actualité, ainsi que des affinités du client souscripteur : métaux précieux, la valeur refuge par excellence, crypto-monnaies, la valeur refuge en devenir, les nouvelles formes d'immobilier spécialisé (médical, stationnement, en financement participatif etc...), les marchés de l'internet, des nouvelles technologies, de la finance environnementale et de la green tech, ou encore, et c'est plus que d'actualité, du médical (industrie pharmaceutique, recherche, brevets, nano-technologies, imagerie etc...). Les produits sont nombreux, mais tous sélectionnés pour la sécurité de leur rendement.

Un autre point fondamental dans la sélection des produits commercialisés par le cabinet consiste dans l'approche technique qui est menée lors de l'analyse de la valeur ajoutée du produit, afin de déterminer si ce dernier répond aux besoins du marché, et représente une réelle avancée, ou une valeur certaine. Pour ce faire, une simple étude financière ne peut suffire, l'expertise du BET FHD, racheté par Vidal & Lambert, permet d'apporter cette complémentarité nécessaire.

## SÉCURITÉ

### GARANTIES OPTIMALES

Le capital souscrit ainsi que, dans la plupart des cas, les profits, font l'objet d'une garantie contractuelle non révoquée garantie d'une part par les fonds propres du cabinet, et d'autre part par le fonds de garantie des dépôts en cas de mise à défaut de l'établissement bancaire.

Ce mécanisme légal couvre, en cas de crise majeure et de faillite d'une banque, les avoirs des déposants sans aucune forme de distinction, dans la limite de 100.000 euros par compte, et sans limite de comptes par foyer.

## Contact

**SIEGE SOCIAL**  
48 rue de Bragance, Luxembourg

**E-MAIL**  
info@vl-capital.net

**LANGUES**  
Français - Allemand - Anglais

**HORAIRES DE SERVICES**  
Lundi - Vendredi : 9h - 19h

## Questions Fréquentes

- ① Quels sont les minima de souscription ? +
- ① Quelle est la fiscalité des revenus de ces placements ? +
- ① Quelle est la durée minimale de tenue du compte ? +

## Autres services

- GESTION AUTONOME**  
→
- PLACEMENTS ALTERNATIFS**  
→
- FAMILY OFFICE**  
→
- COMPTE TITRES**  
→